

SARL Mauclaire et Fils (10) - 4 salariés - Réparation mécanique, carrosserie, distribution de carburant

En 2014, M. Mauclaire a lancé son projet de modernisation de la station-service et de modernisation de la station de lavage. L'occasion pour lui de faire le point sur la réglementation ICPE applicable à l'entreprise.

« Nous avons repris le garage en 2008. La station-service était déjà en place. Nous disposons d'un récépissé de

déclaration de la Préfecture en date du 8 août 2001 pour l'activité de stockage de liquides inflammables (rubrique 1432). Dès 2011, nous avons adressé un courrier en Préfecture afin de les informer du fait que nous étions désormais classé sous la rubrique 1435 pour l'activité de distribution de carburant. La Préfecture nous a alors transmis un document afin d'attester que notre entreprise était correctement enregistrée auprès des services de la Préfecture.



Lorsque nous avons lancé notre projet en 2014, nous avons fait appel aux services de la CNAMS afin d'être accompagnés sur les thématiques de l'environnement et pour l'obtention d'aides financières. Les chargés de mission de la CNAMS m'ont alors alerté sur l'importance de signaler ces travaux et le changement d'exploitant aux services de la Préfecture. De ce fait, ils sont informés de l'état actuel de l'entreprise. Nous préférons jouer la carte de la transparence vis-à-vis de la Préfecture. Ainsi nous nous préservons de toute mauvaise surprise si d'aventure nous étions inspectés par les services de la DREAL. Notre projet est aujourd'hui terminé et nous pouvons exercer notre activité sereinement ».